

**Intervention Ecolo
au Conseil communal de Verviers
séance du 3 juin 2013**

Document à destination de la presse et du secrétaire communal

Point 34 – Redevance de stationnement payant

Nous avons été opposés à la privatisation de la gestion du stationnement parce que nous jugeons que l'impact serait négatif pour nos citoyens. Même si actuellement, le prix du stationnement reste stable, nous ne doutons pas un seul instant que la gratuité du parking le samedi après-midi ne durera plus très longtemps. Quelle est l'intention précise de la majorité à ce sujet ? Les réponses évasives ne nous satisfont pas. Une entreprise privée n'est pas une œuvre de charité. Elle aura besoin d'un maximum de rentrées financières pour rentabiliser le plus possible son contrat avec notre ville.

Par ailleurs, il y aura bien pour certains citoyens des augmentations du prix du parking.

Nous nous opposons dès lors à l'augmentation du prix de la carte de riverains de 12,5 € à 25 €. Si Ecolo considère que le parking au centre-ville devrait connaître une rotation de véhicules et ne devrait surtout pas être bloqué par des voitures-ventouses, nous avons à l'inverse, toujours jugé « normal » que les habitants du centre-ville puissent se parquer près de chez eux. Nous nous opposons à cette augmentation (de 50%) d'une mesure déjà discriminatoire à la base (les habitants du centre-ville sont discriminés par rapport au reste des habitants puisqu'ils ne peuvent se garer gratuitement devant chez eux). Avec cette mesure, une fois de plus, on impacte l'habitant du centre-ville.

Nous sommes par ailleurs surpris qu'une majorité pourtant archi-dominée par le MR, augmente le prix de la carte de stationnement d'une manière aussi considérable pour les professions médicales. Dans ce cas-ci, on passe de 25€ à 120€ ! En cette période de crise, qui touche particulièrement les petits indépendants, cette mesure nous semble également injuste et contre-productive.

Point 40 - taxe sur la délivrance de documents administratifs

Nous voterons contre ce point. Il n'y a qu'une seule modification au règlement mais, comme nous avons toujours voté contre ce règlement, nous continuerons à voter contre puisque les taxes restent les mêmes.

Nous souhaitons nous raccrocher à ce point pour vous rappeler qu'Ecolo réclame la gratuité pour la totalité des documents dont un demandeur d'emploi a besoin au cours de ses recherches d'emploi, en ce compris la délivrance du permis de conduire, puisque celui-ci est exigé dans une proportion importante des offres d'emploi. Pourquoi vouloir maintenir la réduction de moitié pour la délivrance de documents en matière d'emploi (article 4bis), alors que la tutelle recommande vivement la gratuité et que cette gratuité est accordée dans d'autres cas également préconisés par la tutelle (documents délivrés en vue de l'obtention de décorations honorifiques ou pour l'exercice d'une activité en tant que volontaire, par exemple) ?

Point 43- VERVI.BUS – Nouveau règlement

Ecolo votera contre ce point dans la mesure où il prévoit l'augmentation de 33% du coût d'un trajet pour des personnes qui sont parfois isolées ou qui peuvent nécessiter des soins journaliers.

Point 44- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES – Nouveau règlement

Nous voterons également contre, en effet passer de 10 à 40 euros signifie une augmentation de 300%. C'est une augmentation très importante, même si le montant final peut sembler peu conséquent, étant donné par exemple l'augmentation du coût de l'énergie. Mais nous aimerions mettre en avant le fait que les associations dépensent elle aussi... beaucoup d'énergie et qu'elles ne refacturent pas celle-ci à la ville.

Point 80A.- FINANCES COMMUNALES - Impact des mesures fédérales d'austérité - Point inscrit à la demande de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

L'UVCW et l'AVCB se font régulièrement les porte-paroles des communes qui souffrent d'un report par le pouvoir fédéral d'un nombre toujours plus important de charges et de missions :

- soit directement (comme le sous-financement structurel des zones de police et d'incendie),
- soit indirectement (comme la dégressivité des allocations de chômage qui provoque une arrivée des chômeurs sanctionnés vers les CPAS).

A titre d'exemple, l'UVCW a à nouveau sonné l'alerte il y a quelques semaines en actualisant son étude sur les charges que l'Etat fédéral reporte unilatéralement sur les communes, sans les transferts de moyens nécessaires. Selon l'UVCW, il s'agit de plus de 300 millions € pour le seul exercice 2013 et pour la seule Wallonie.

Alors que la Région wallonne et la Région de Bruxelles-capitale ont développé un effort de soutien à l'égard des finances communales (refinancement du Fonds des communes, attention à ne pas adopter de mesures qui impactent les finances communales, droit de tirage, ...), l'Etat fédéral rame dans l'autre sens et met à mal les finances des communes.

Le Gouvernement a pris, ces dernières années, une série de mesures, unilatéralement et sans concertation avec les communes, alors qu'elles les impactent négativement. Parmi les plus importantes :

- la réforme des pensions des agents communaux,
- le sous-financement et le déficit généralisés des zones de police qui seront aggravés par l'augmentation des primes de fin d'année décidées au niveau fédéral et le coût de l'application

de l'arrêt Salduz (estimé pour les communes wallonnes à un peu moins de 8 millions d'euros par l'UVCW),

- le délai de paiement aux communes des additionnels à l'IPP qui menace leur trésorerie et permet à l'Etat fédéral un revenu d'intérêts estimé à 100 millions d'euros par an,
- le coût des services d'incendie de secours que le Fédéral avait promis de financer à 50%

Quelques décisions budgétaires plus récentes du Gouvernement fédéral auront de nouveau un impact non négligeable sur les finances communales :

1) Tout d'abord, il y a les mesures qui vont constituer des **charges supplémentaires et un manque à gagner pour les CPAS.**

Ce sont principalement les mesures concernant le chômage :

- La dégressivité des allocations de chômage dans le temps et l'exclusion des chômeurs. Un tiers des demandeurs d'emploi vont voir leurs allocations rabotées. Une partie d'entre eux devront faire appel aux services mis en place par les CPAS pour s'en sortir, qui ne sont financés que très partiellement par l'Etat fédéral (revenu d'intégration, aides complémentaires pour le loyer, le chauffage et les soins de santé par exemple et certains services comme le service de médiation de dettes). Selon une estimation¹, ce report du chômage vers le CPAS pourrait concerner 5000 personnes sur l'arrondissement de Verviers, dont la moitié pour les communes de Verviers et Dison. On peut de manière réaliste et inquiétante s'attendre à voir plusieurs centaines de personnes supplémentaires devoir solliciter l'aide du CPAS de Verviers à partir de janvier 2015.

- L'allongement du stage d'attente/d'insertion (de 9 à 12 mois) et les modifications importantes dans le régime des ex-allocations et stages d'attente : le « comportement de recherche actif » est évalué pendant la période d'insertion professionnelle, au cours du 7^e et du 11^e mois. Une évaluation négative a comme conséquence que les allocations d'insertion seront octroyées au plus tôt six mois après cette évaluation et à condition que le comportement de recherche soit évalué positivement. Cet allongement du stage d'attente a inévitablement des impacts sur les CPAS puisque de nombreux jeunes bénéficient plus longtemps du RIS².

- La limitation dans le temps des allocations d'attente/d'insertion. Concrètement, le stage d'insertion sera limité dans le temps et des milliers de personnes pourraient dès lors être exclues du bénéfice de ces allocations. Ces exclus se tourneront à nouveau vers les CPAS. Les premiers effets se feront sentir dès 2015. Sur les 247 millions d'euros d'économies annoncés par l'Etat fédéral, 165 millions seront purement et simplement transformés en revenu d'intégration et donc à charge des CPAS³.

Mais ce sont aussi d'autres mesures pesant sur le pouvoir d'achat des citoyens, comme la révision du mode de calcul de l'index ou le gel des salaires. Ces mesures vont accentuer encore la précarisation, particulièrement visible à Verviers, d'une part importante de la population, de plus en

¹ Journal La Meuse dans un article du 21 décembre 2011

² Il y a 10 ans, 1/4 des bénéficiaires du RIS étaient âgés de moins de 25ans. En 2012, on est passé à 1/3.

³ Source FGTB

plus nombreuse à faire appel au CPAS pour bénéficier d'aides sociales diverses (santé, énergie, loyer,...) qui sont, comme le RIS, elles-aussi largement à charge de la Ville !

Globalement, le nombre de bénéficiaires du RIS va encore augmenter très fortement en 2013 (passage de 110.745 à 113.356 bénéficiaires entre le budget initial et le budget ajusté). En 2012, le nombre de bénéficiaires était de 104.544. Et 1.926 à Verviers. Pour 2013, on estime que la contribution propre des CPAS bruxellois et wallons (et donc des communes) s'élèvera à plus de 225 millions d'euros pour la seule prise en charge des bénéficiaires du revenu d'intégration (respectivement 83,9 millions pour les CPAS bruxellois et 143,8 millions pour les CPAS wallons).

Comment Verviers va-t-elle pouvoir supporter le coût de l'augmentation de la précarité et celui des mesures « de contrôle » des chômeurs qui, sanctionnés par l'Onem, arrivent aux CPAS ?

D'une manière plus générale, nous ne pouvons que constater que ces mesures fédérales conduisent de façon sous-jacente à une 'communalisation' de la sécurité sociale, à savoir un financement de la solidarité à une échelle communale.

2) Outre l'impact sur les dépenses en matière d'aide sociale, on peut également craindre une **diminution des recettes de l'impôt**. Les politiques d'austérité menées par le Gouvernement fédéral et les augmentations des faillites, du nombre de chômeurs et des précarisés ont un impact sur les revenus des citoyens et entraîneront une diminution des recettes pour les communes : une population plus pauvre, c'est aussi une population qui paie moins d'impôts.

Vous l'aurez compris, ces mesures nous inquiètent.

- Avez-vous procédé à une analyse/estimation de l'impact des mesures fédérales sur les finances de la commune ?
- Avez-vous eu des contacts avec le gouvernement fédéral quant à l'impact de ces mesures ?
- Concernant les mesures du dernier ajustement budgétaire et les CPAS, connaissez-vous les formes qu'elles vont prendre concrètement ?

Le groupe Ecolo souhaite qu'une estimation du coût de ces différentes mesures puisse être réalisée et, sur base de ces différentes estimations, nous invitons le Conseil Communal à écrire au Gouvernement fédéral afin de l'alerter de l'impact de ses décisions.

Je vous remercie pour votre attention.

Pauline Dumoulin
Cheffe de groupe Ecolo

Je voudrais profiter de ce point pour mettre en débat et pour qu'on s'attarde un peu sur une série d'éléments liés à l'organisation de Verviers en fête parce que

- il faut bien le reconnaître, c'est une affaire qui tourne un peu mal.
- Et puis, derrière VEF, nous pensons qu'il y a une série d'enjeux plus fondamentaux et même toute une politique qui doit être mise en question.

Si vous le permettez, je ferai porter mon intervention sur le fond puis sur la forme.

Sur le fond d'abord : le contenu de la manifestation en tant que telle est un simple copié/collé de Verviers en Couleurs 2012. Donc de ce point de vue-là, pas de problème pour nous ! Nous pourrions vous soutenir.

Par contre, si le problème n'est pas sur le contenu, c'est qu'il est sur le symbole, sur le sens de la manifestation, le message qu'elle porte et qu'elle fait passer. Et en l'occurrence, le symbole, le sens, le message, se trouvent non pas dans ce qui sera proposé sur la Place du Martyr le 29 juin, mais dans le nom de la manifestation ou plutôt dans son changement de nom puisque effectivement Verviers en Couleurs devient Verviers en fête !

Qu'est-ce que ça signifie ? Pour paraphraser un grand philosophe français : de quoi VEF est-il le nom ? Eh bien, nous pensons qu'à travers cette évolution, la majorité exprime quelque chose d'important. Elle considère en effet que l'interculturalité, la diversité culturelle, l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, la lutte contre les préjugés, les représentations négatives, les discriminations, la culture d'un dialogue à double sens pour une meilleure compréhension mutuelle, etc., ce changement de nom signifie que ces problématiques ne relèvent pas d'enjeux propres et spécifiques méritant des réponses et des politiques propres et spécifiques ! Vous diluez en quelque sorte – et nous le déplorons – l'enjeu de l'intégration culturelle dans qqch de plus large, de plus vague, de plus général et qui ne veut plus dire grand-chose.

Et cette tendance n'est pas uniquement révélée par ce changement de cap autour de Verviers en fête ! Non, depuis la mise en place de cette nouvelle majorité, toutes les politiques qui concernent spécifiquement cet enjeu ont été gommées, supprimées, éliminées, débudgétées ou sont en passe de l'être.

Il y a donc une vraie lame de fond – et le MR ne s'en cache pas - tout ça est donc très lourd de sens évidemment. Et d'ailleurs on souvient aujourd'hui, avec beaucoup d'ironie mais aussi un peu d'amertume, l'époque récente, où le CDH, alors dans l'opposition, reprochait au Parti Socialiste de se mettre la tête dans le sable et de ne pas prendre la mesure de l'enjeu de l'interculturalité. Et bien laissez-moi vous dire une chose : si nos têtes étaient dans le sable à l'époque, aujourd'hui les vôtres sont au moins dans le béton (et pas le genre de béton qu'on brise facilement). Et donc moi je crains qu'en poursuivant sur cette voie, vous laissiez en effet s'approfondir les fractures qui existent entre Verviétois. Je pense donc que cette réorientation n'est pas un bon signal.

Sur la forme maintenant. Et puisque des échanges de mails ont été rendus public – ce que je trouve, laissez-moi le dire, tout à fait déplorable par rapport au respect dû aux instances – vous me permettrez d’aborder la question de la relation entre la Ville et le CRVI. En anticipant un tout petit peu sur les débats que nous aurons en demain en CA du CRVI...

Les faits d’abord : dans un article de presse paru la semaine dernière, l’Echevine ET Freddy Breuwer (pourquoi lui ? on ne sait pas trop...) expliquent et commentent l’organisation de Verviers en fête. Le lendemain, le directeur du CRVI, partenaire de l’évènement (je dis bien partenaire et pas exécutant, partenaire qui met même de l’argent sur la table) fait part, de manière parfaitement civilisée, sans excès, sans virulence, sans outrance particulière, de ses interrogations par rapport aux nouveaux objectifs de la manifestation. Il fait donc part d’une réflexion, réflexion d’ailleurs partagée par plusieurs partenaires historiques de l’évènement. Prenez-en conscience. Il pose une question simple (une question et non une affirmation) : compte tenu de la redéfinition de ses objectifs, est-ce que le CRVI a toujours sa place en tant que partenaire ? Et il pose cette question non pas pour cette année mais pour l’édition 2014... Alors s’en suit un mail, dont je ne parlerais pas ici si il n’avait pas été rendu public ce week-end, un mail de l’Echevine et Présidente du CA au directeur, un mail envoyé sans concertation préalable avec les membres du bureau, et demandant que soit inscrit à l’OJ du CA du 4 juin un point supplémentaire. Ce point vise à limiter l’autonomie du directeur dans son expression publique et à revoir également le rôle de la Présidente du CA.

Ces faits ne manquent pas d’interpeler et, en tout cas, posent une série de questions :

- 1) Cette manière de procéder, unilatérale et non concertée, marque un tournant sinon une rupture dans la manière de gérer le CRVI ! CRVI qui, je le rappelle, n’est ni une extension des services de l’Echevine (et donc le directeur n’est pas son chef de service). Le CRVI n’est pas non plus un para-communal. Verviers n’est pas non plus la seule commune à y participer. Et Verviers ne contribue qu’à hauteur de 2000€/an sur un budget de plus de 600 000€. Par conséquent, tout le monde comprendra qu’il ne peut pas y avoir de lien de subordination du CRVI à la Ville !

En tout cas, sur la méthode, jamais à ma connaissance, jamais ! ni sous la présidence de Michel Halleux, ni sous celle Michelle Dupuis, ni sous la mienne, les choses ne se passaient comme ça. Depuis sa création en 1997 a toujours primé au CRVI une tradition du consensus qui transcendait les clivages de partis. Aujourd’hui malheureusement, je dois bien constater que cette tradition – qui a pourtant permis au CRVI de survivre à des époques très difficiles – est menacée un mois seulement après votre entrée en fonction. Et donc je me dois de tirer publiquement la sonnette d’alarme. Je vous le dis avec beaucoup de sympathie Madame l’Echevine : ne procédez pas comme ça !

2) Vous évoquez dans ce mail une forme de pilotage politique. Vous reprochez en effet au directeur de se « positionner clairement dans des jeux politique (...) contre l'action d'une majorité sortie des urnes ». Alors là, permettez-moi de me sentir visé et, à travers moi, le Parti socialiste. C'est tout à fait heurtant et déplacé alors que, encore une fois, vous n'avez pas pris la peine de prendre le moindre contact. Je répondrais ceci :

1. Contrairement à ce qui semble être votre cas, nous sommes trop attachés à ce mode de gestion consensuel pour instrumentaliser le CRVI aux services de logiques politiciennes. Jamais nous ne ferons ça !
2. A vos yeux, est-ce que l'associatif a le droit de ne pas partager vos politiques, voire de les critiquer (et rendez-vous compte qu'elles sont hautement critiquables) sans nécessairement mettre cela sur le compte d'un pilotage politique quelconque. C'est vraiment un manque de respect à l'égard du secteur associatif et une négation de son autonomie et de sa liberté d'expression ! Dois-je vous rappeler qu'autonomie et liberté d'expression sont des principes consacrés par la Charte associative, Charte dont désormais tout le monde comprend à quel point vous vous fichez...
3. Je vous rappelle cette mission décrétole d'interpellation qui incombe au CRVI. Interpeler (notamment les pouvoirs publics) est une mission à part entière des CRI. C'est écrit dans le décret.

Bref, nous avons donc ici :

- Nous déplorons une politique qui dilue, dans une sorte de fourre-tout indéterminé que vous appelez « intégration sociale », le sens que l'on peut donner aux politiques d'intégration lorsqu'elles concernent les personnes étrangères et d'origine étrangère. Verviers en fête n'est que l'expression ponctuelle de cette orientation politique nouvelle. Pour espérer être efficace, nous pensons au contraire qu'il faut mener des politiques spécifiques et ciblées.
- Nous dénonçons un mélange de mépris et d'autoritarisme à l'égard du secteur associatif dont vous cherchez manifestement, et ce n'est pas la première fois, à affaiblir l'expression. C'est contraire aux principes de la Charte. Mais encore une fois, je pense sincèrement que vous vous fichez de cette charte... Je me souviens encore de la réponse un peu « new wave » que le Collège nous avait faite sur ce sujet lors du dernier Conseil
- Enfin, nous craignons une rupture profonde dans la manière de gérer le CRVI, un changement de cap inédit depuis sa création. Prenez-en la mesure svp !

De: DEMOLIN Pierre

Envoyé: jeudi 30 mai 2013 22:02

À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; Collège; BONNI Jean-François

Objet: Tr: question orale - non respect engagement non cumul

N° 0979/41

Question orale. Reponse M le Bourgmestre.

Pierre Demolin

Secrétaire communal

Send by blackberry

----- Message d'origine -----

De : malik ben achour <malikbenachour@hotmail.com> À : DEMOLIN Pierre Envoyé : Thu May 30 21:46:58 2013
Objet : question orale - non respect engagement non cumul

Monsieur le Secrétaire,

Je souhaiterais enregistrer la question orale suivante dans la perspective du conseil de ce lundi 3 juin.

Monsieur le Bourgmestre,

Il y a 6 mois jour pour jour, vous prêtez serment comme Bourgmestre de Verviers. Durant la campagne et les mois qui l'ont précédée, vous vous étiez engagé très clairement à démissionner de vos fonctions de député.

A ce jour, cet engagement de non cumul n'est toujours pas honoré. L'argument, initialement avancé par vous, selon lequel vous aviez besoin de quelques semaines pour passer la main dans de bonnes conditions à votre successeur ne tient plus la route alors que 6 mois se sont écoulés, 7 mois 1/2 depuis que vous savez que Bourgmestre vous serez.

Désormais, plus rien ne peut justifier le non respect de cet engagement.

Monsieur le Bourgmestre, pourriez-vous nous dire si vous vous y considérez toujours lié ?

Question orale

de **Muriel Tagnion**, Chef de groupe PS au Conseil communal de Verviers

à **Marc Elsen**, Bourgmestre de la Ville de Verviers

concernant : *L'avenir du projet City Mall après l'arrêt du Conseil d'Etat*

1. Le Collège est-il décidé à mettre tout en œuvre pour faciliter l'exécution rapide du permis actuel et n'ajouter dans le permis modificatif aucune autre exigence que celles voulues par le Ministre Henry ?
2. Le collège a-t-il renoncé une fois pour toute à ses idées insensées de maintien de la trémie et du double sens de la rue Spintay ?
3. Quelle réponse le Collège a-t-il donné au courrier du 17 avril de la Région wallonne dans lequel celle-ci refusait de délivrer les annexes 10 et 11 du dossier de revitalisation urbaine Spintay faute de solution sur la problématique du cautionnement mettant ainsi en péril la poursuite du chantier et le financement du Feder. Chacun sait en effet que pour le Parti Socialiste le projet Spintay a toujours constitué un tout : un centre commercial, un parking public et la rénovation de la rue Spintay.

Muriel TARNION
Conseillère communale

Question orale

de **Muriel Targnion**, Chef de groupe PS au Conseil communal de Verviers
à **Benoit Pitance**, Echevin de l'aménagement du territoire
concernant : **l'avenir du Val du Cossart**

Monsieur l'Echevin,

Le précédent Bourgmestre, Claude Desama, s'était engagé à protéger définitivement ce site contre tout projet immobilier en le faisant classer « Zone paysagère » par la Région wallonne.

Poursuivez-vous le même objectif ?

Si tel est le cas, à quel stade se trouve le dossier ?

Sinon, que quelle attitude comptez-vous adopter ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Muriel TARGNION
Conseillère communale

Question orale

de **Muriel Targnion**, Chef de groupe PS au Conseil communal de Verviers
à **Benoit Pitance**, Echevin de l'aménagement du territoire
concernant : **l'avenir du Val du Cossart**

Monsieur l'Echevin,

Le précédent Bourgmestre, Claude Desama, s'était engagé à protéger définitivement ce site contre tout projet immobilier en le faisant classer « Zone paysagère » par la Région wallonne.

Poursuivez-vous le même objectif ?

Si tel est le cas, à quel stade se trouve le dossier ?

Sinon, que quelle attitude comptez-vous adopter ?

Je vous avoue avoir souri à la lecture de votre question en imaginant Monsieur Desama en grand défenseur du Val du Cossart... Comme quoi, il n'est jamais trop tard.

Petit détail technique qui a son importance, la « zone paysagère » à proprement parler n'existe plus au Plan de secteur. On parle en fait d'un périmètre d'intérêt paysager. Comme toujours en urbanisme, le choix des mots est important. Le périmètre d'intérêt paysager est défini en « surimpression » des zones, c'est-à-dire, qu'il ne modifie pas la zone de base.

Pour le site dit « du Cossart », le Plan de secteur indique des zones d'habitat, des zones d'habitat à caractère rural et des zones agricoles. Une partie du site (Pointe Sud-Est de Stembert) est déjà reprise comme périmètre d'intérêt paysager, ce qui n'a pas de réelles implications juridiques. On peut clairement envisager de l'étendre via une modification du Plan de secteur mais la procédure est très lourde. De plus, le site ne serait pas « protégé définitivement » contre tout projet immobilier car cela resterait une zone d'habitat.

C'est pourquoi nous devons rester très attentifs aux projets qui peuvent être introduits car cette zone a un intérêt et l'aspect paysager doit être maintenu. Et le Collège a bien l'intention de le faire. Les outils planologiques de la commune ne s'y trompent d'ailleurs pas.

Le Schéma de structure considère la vallée du ruisseau du Cossart comme un site d'intérêt paysager et indique que cet aspect doit être pris en compte dans les projets d'urbanisation.

La PCDN qualifie le Cossart d'une zone « très sensible ».

Le tout est de savoir comment faire pour préserver cette authenticité.

Si on peut envisager une modification de la zone au Plan de secteur, cela ne pourra se faire que dans plusieurs années car la procédure est très lourde. L'aval du Gouvernement wallon est requis et cela ne pourra, en aucun cas, être décidé avant les prochaines élections.

J'ajouterais que mes services me certifient qu'aucune procédure de ce type n'a été engagée durant l'ancienne mandature.

Le classement de l'intégralité du site est également difficilement envisageable car si l'intérêt paysager est manifeste, il n'y a, du moins sur Verviers, pas assez de particularités écologiques qui justifieraient classement.

En conclusion, nous voulons clairement préserver l'intérêt paysager du site du Cossart mais à ce stade, la loi nous impose d'analyser au cas par cas les demandes d'urbanisation qui nous seront faites.